
Diplôme de comptabilité et de gestion

Rapport du jury - session 2023

Anne GASNIER, présidente du DCG,
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la
recherche

1 PRÉSENTATION DE LA SESSION 2023

Les épreuves écrites de la session 2023 se sont déroulées du 23 mai au 5 juin 2023.

L'épreuve orale « Communication professionnelle » s'est déroulée dans les académies le plus souvent à l'issue des épreuves écrites.

Le jury s'est tenu le lundi 10 juillet pour une publication des résultats le 12 juillet 2023.

1.1- Composition du directoire

| | |
|-----------------------|--|
| Présidente | Anne GASNIER, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche. |
| Vice-président | Coskun CAKAR, maître de conférence, CNAM. |
| Membres | Éric CAYOL, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche. Didier GOUILL, inspecteur pédagogique régional dans l'académie de Nantes. Audrey STEINMANN, inspectrice pédagogique régionale dans l'académie de Strasbourg. |

1.2- Données statistiques

1.2-1. Les effectifs¹

➤ Taux de présence au niveau national

| UE | Inscrits | Présents | Taux de présence |
|---|----------|----------|------------------|
| 1-Fondamentaux du droit | 5942 | 5101 | 85,8% |
| 2-Droit des sociétés et des groupements d'affaires | 9060 | 7692 | 84,9% |
| 3-Droit social | 8037 | 6810 | 84,7% |
| 4-Droit fiscal | 9102 | 7617 | 83,7% |
| 5-Économie contemporaine | 4755 | 4130 | 86,8% |
| 6-Finance d'entreprise | 8108 | 6898 | 85,1% |
| 7-Management | 7597 | 6431 | 84,6% |
| 8-Système d'information de gestion | 5249 | 4347 | 82,8% |
| 9- Comptabilité | 8463 | 7180 | 84,8% |
| 10- Comptabilité approfondie | 9254 | 7719 | 83,4% |
| 11- Contrôle de gestion | 7805 | 6589 | 84,4% |
| 12- Anglais appliqué aux affaires | 5969 | 5249 | 87,9% |
| 13- Communication professionnelle | 2859 | 2689 | 94,0% |
| 14- Épreuve facultative de langue vivante étrangère | 1765 | 1496 | 84,7% |

¹ Pour l'ensemble des données académiques, il faut tenir compte de la prise en charge par certaines académies des candidats de centres étrangers. Ainsi l'académie de Bordeaux gère les candidats du Maroc, l'académie de de Nantes les candidats du Bénin et l'académie de Rennes les candidats de la Côte d'Ivoire.

➤ Répartition des candidats par académie.

| Académies | Nombre de candidats dans l'académie 2023 | Répartition en % | Nombre de candidats dans l'académie 2022 | Taux de variation des candidats par académie (22/23) |
|--------------------------|--|------------------|--|--|
| Aix-Marseille | 1164 | 4,9% | 1179 | -1,3% |
| Amiens | 463 | 1,9% | 520 | -11,0% |
| Besançon | 329 | 1,4% | 337 | -2,4% |
| Bordeaux | 1022 | 4,3% | 1025 | -0,3% |
| Clermont-Ferrand | 298 | 1,2% | 282 | 5,7% |
| Corse | 105 | 0,4% | 100 | 5,0% |
| Dijon | 369 | 1,5% | 379 | -2,6% |
| Grenoble | 810 | 3,4% | 841 | -3,7% |
| Guadeloupe | 219 | 0,9% | 202 | 8,4% |
| Guyane | 74 | 0,3% | 99 | -25,3% |
| La Réunion | 358 | 1,5% | 342 | 4,7% |
| Lille | 852 | 3,6% | 850 | 0,2% |
| Limoges | 193 | 0,8% | 181 | 6,6% |
| Lyon | 1386 | 5,8% | 1351 | 2,6% |
| Martinique | 201 | 0,8% | 203 | -1,0% |
| Mayotte | 23 | 0,1% | 11 | 109,1% |
| Montpellier | 845 | 3,5% | 826 | 2,3% |
| Nancy-Metz | 634 | 2,7% | 659 | -3,8% |
| Nantes | 1885 | 7,9% | 1984 | -5,0% |
| Nouvelle-Calédonie | 80 | 0,3% | 91 | -12,1% |
| Nice | 738 | 3,1% | 769 | -4,0% |
| Normandie | 584 | 2,4% | 591 | -1,2% |
| Orléans-Tours | 619 | 2,6% | 626 | -1,1% |
| Poitiers | 414 | 1,7% | 414 | 0,0% |
| Polynésie française | 73 | 0,3% | 84 | -15,1% |
| Reims | 320 | 1,3% | 304 | 5,3% |
| Rennes | 2055 | 8,6% | 2224 | -7,6% |
| Strasbourg | 858 | 3,6% | 864 | -0,7% |
| Toulouse | 845 | 3,5% | 803 | 5,2% |
| Paris-Créteil-Versailles | 6090 | 25,5% | 6361 | -4,3% |
| TOTAUX | 23906 | 100% | 24502 | -2,4% |

1.2-2. Nombre de diplômés de la session 2023

➤ Au niveau national

| | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 |
|--------------------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Session Contrôle continu | | | | 3 124 | | |
| Épreuves ponctuelles | 4000 | 3734 | 3 854 | 890 | 3 572 | 3 498 |
| VAE | 27 | 26 | 42 | 46 | 49 | 52 |
| - Validation intégrale | 8 | 1 | 6 | 4 | 4 | 3 |
| - Validation partielle | 19 | 25 | 36 | 42 | 45 | 49 |
| TOTAL DIPLÔMÉS | 4027 | 3 760 | 3 896 | 4 060 | 3 621 | 3 550 |

➤ Répartition des admis par académies

| Académies | Nombre d'admis | Nombre de candidats diplômables dans l'académie (1) | Taux de réussite (2) |
|--------------------------------|----------------|---|----------------------|
| Aix-Marseille | 193 | 463 | 41,7% |
| Amiens | 91 | 200 | 45,5% |
| Besançon | 81 | 153 | 52,9% |
| Bordeaux | 196 | 448 | 43,7% |
| Clermont-Ferrand | 52 | 116 | 44,8% |
| Corse | 18 | 50 | 36,0% |
| Dijon | 73 | 148 | 49,3% |
| Grenoble | 154 | 336 | 45,8% |
| Guadeloupe | 23 | 94 | 24,5% |
| Guyane | 3 | 22 | 13,6% |
| La Réunion | 49 | 150 | 32,7% |
| Lille | 200 | 369 | 54,2% |
| Limoges | 36 | 79 | 45,6% |
| Lyon | 261 | 590 | 44,2% |
| Martinique | 24 | 81 | 29,6% |
| Mayotte | 0 | 10 | 0,0% |
| Montpellier | 166 | 366 | 45,4% |
| Nancy-Metz | 119 | 278 | 42,8% |
| Nantes | 352 | 683 | 51,5% |
| Nouvelle-Calédonie | 18 | 40 | 45,0% |
| Nice | 111 | 296 | 37,5% |
| Normandie | 131 | 250 | 52,4% |
| Orléans-Tours | 121 | 266 | 45,5% |
| Poitiers | 76 | 167 | 45,5% |
| Polynésie française | 8 | 30 | 26,7% |
| Reims | 72 | 153 | 47,1% |
| Rennes | 260 | 531 | 49,0% |
| Strasbourg | 171 | 403 | 42,4% |
| Toulouse | 150 | 349 | 43,0% |
| Paris-Créteil-Versailles (PCV) | 791 | 2758 | 28,7% |
| TOTAUX | 4000 | 9879 | 40,5% |

Notes :

Certaines académies prennent en charge la correction de copies de centres étrangers comme le Bénin (Nantes), la Côte d'Ivoire(Rennes) ou le Maroc (Bordeaux)

(1) Un candidat diplômable est un candidat qui bénéficie, pour une session n et dans chacune des 13 unités d'enseignement obligatoires, d'une note non éliminatoire ou d'une dispense.

(2) Le taux de réussite est calculé par le nombre d'admis rapporté au nombre de candidats diplômables.

Les taux de réussite varient fortement suivant les territoires académiques. Une des explications relève de la densité du maillage territorial des préparations au DCG présentes sur chaque territoire, ainsi que de la qualité des formations dispensées.

1.2-3. Résultats par UE

| UE | Notes ≥10 | Moyenne |
|---|-----------|---------|
| Axe 1 – Droit des affaires | | |
| Fondamentaux du droit (UE 1) | 36,1% | 7,9 |
| Droit des sociétés et des groupements d'affaires (UE2) | 31,6% | 7,9 |
| Droit social (UE3) | 42,4% | 8,8 |
| Droit fiscal (UE4) | 40,5% | 8,9 |
| Axe 2 – Gestion comptable et financière | | |
| Comptabilité (UE9) | 62,8% | 11,0 |
| Comptabilité approfondie (UE 10) | 32,6% | 8,0 |
| Contrôle de gestion (UE 11) | 44,6% | 9,0 |
| Finance d'entreprise(UE 6) | 37,3% | 8,5 |
| Axe 3 – Analyse économique et managériale | | |
| Économie contemporaine (UE 5) | 36,6% | 8,3 |
| Management (UE 7) | 44,6% | 9,0 |
| Axe 4 – Communication et environnement numérique | | |
| Système d'information et de gestion (UE 8) | 46,6% | 9,2 |
| Anglais des affaires (UE 12) | 44,9% | 9,5 |
| Communication professionnelle (UE 13) | 75,1% | 12,0 |
| Épreuve facultative de langue vivante étrangère (UE 14) | 74,6% | 11,8 |

1.2.4- Fraudes

Au cours de la session 2023, le jury a dénombré encore de trop nombreuses fraudes.

Le jury tient à rappeler :

- qu'**une infraction au règlement de l'examen constitue une fraude**, notamment l'utilisation de documents et/ou matériels non autorisés, **y compris le fait de porter sur soi un téléphone portable allumé.**
- que le mémoire de l'UE 13, communication professionnelle, doit permettre au candidat de produire une réflexion personnelle sur un thème librement choisi. Aussi le fait de copier dans le corps du mémoire, un document sans le signifier expressément, mais aussi d'utiliser « in extenso » le plan détaillé d'un article de recherche, constitue également une fraude.

Lorsqu'un cas de fraude est avéré, la session en cours du DCG est annulée pour le candidat, ce qui signifie, que toutes les UE passées durant la session sont annulées.

De plus, le jury peut décider de poursuivre le candidat en proposant au recteur de l'académie d'origine du candidat **une interdiction de se représenter au DCG pour un ou deux ans.**

Face au nombre de fraudes, le jury a décidé de sanctionner sévèrement les cas de fraudes manifestes (utilisation d'un téléphone portable, consultation de documents non autorisés) en interdisant aux candidats de se représenter au DCG aux deux prochaines sessions.

Le jury souhaite alerter les candidats sur les conséquences d'un comportement frauduleux au cours d'une épreuve : sans tenir compte des poursuites éventuelles, une fraude entraîne toujours l'annulation de toutes les UE passées lors de la session.

2 COMMENTAIRES DES RÉSULTATS POUR LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (UE) ÉCRITES OBLIGATOIRES

Pour information, l'ensemble des sujets et corrigés des épreuves écrites de la session 2023 sont publiés et accessibles gratuitement sur le site du CRCF :

www.crcf-edu.fr

Depuis la rénovation de 2020 la notion de compétences a été introduite dans les programmes, ce qui occasionne des évolutions importantes des sujets :

- Chaque sujet est introduit par un contexte riche dans lequel le candidat est situé ;
- Les sujets sont composés de dossiers indépendants, au sein desquels le candidat doit remplir une ou plusieurs missions.

Note de lecture : les données statistiques ne prennent pas en compte les copies blanches.

2.1 AXE 1 – DROIT DES AFFAIRES

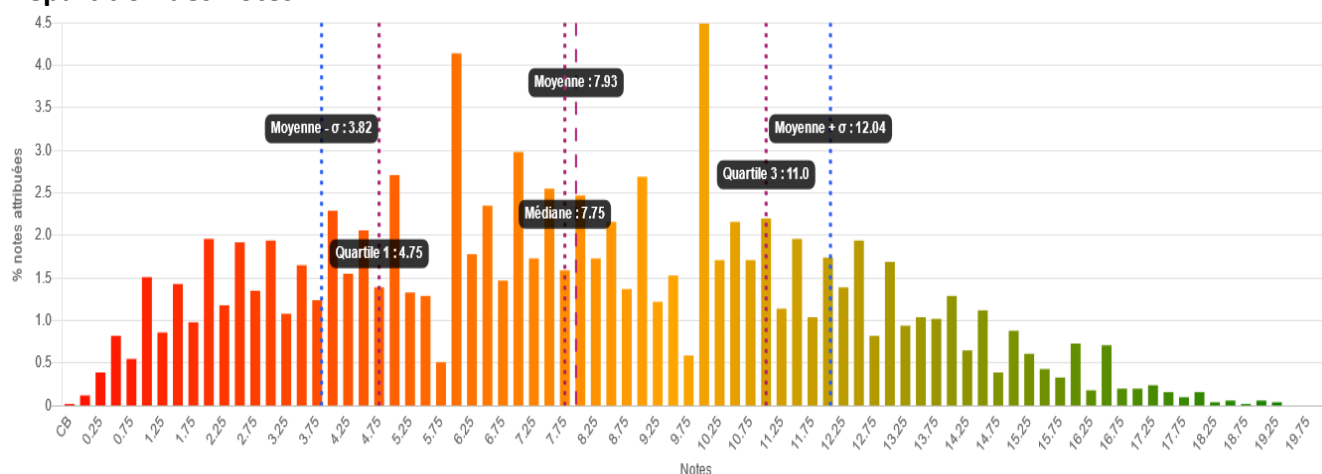
2.1.1 Fondamentaux du droit – UE 1

Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 1 : 36,1% (pour mémoire, en 2022 : 40,0%)

Moyennes :

| | Moyenne globale |
|------|-----------------|
| 2023 | 7,9 |
| 2022 | 8.5 |

Répartition des notes



| Notes | Nombre de copies | Nombre de copies cumulés | Répartition en pourcentage | % cumulés |
|--------------|------------------|--------------------------|----------------------------|-----------|
| N<6 | 1639 | 1638 | 32,13% | 32,13% |
| 6≤N<8 | 868 | 2506 | 17,02% | 49,15% |
| 8≤N<10 | 751 | 3257 | 14,73% | 63,88% |
| 10≤N<12 | 813 | 4070 | 15,94% | 79,82% |
| 12≤N<14 | 541 | 4611 | 10,61% | 90,43% |
| 14≤N<16 | 326 | 4937 | 6,39% | 96,82% |
| 16≤N<18 | 139 | 5076 | 2,73% | 99,53% |
| N≥18 | 24 | 5100 | 0,47% | 100,00% |
| Total | 5100 | | 100% | |

Présentation de l'épreuve et des attendus du sujet (durée : 3 heures)

Le sujet comprenait 3 dossiers à traiter obligatoirement. Le contexte est lié à l'histoire d'une jeune entrepreneuse qui rencontre plusieurs questionnements liés à la préservation de l'environnement, l'exercice du droit de propriété et la gestion de contrat.

Évaluation :

Dossier 1 : 7,5 points – 4 questions

Dossier 2 : 7,5 points – 4 questions

Dossier 3 : 5 points – 2 questions

Le dossier 1, mise en jeu de la responsabilité, est basé sur la mise en œuvre des fondements de la responsabilité civile autour du préjudice écologique et de la distinction entre responsabilité civile et responsabilité pénale. C'est un dossier qui nécessite de recourir aux annexes pour comprendre l'articulation entre le code de l'environnement et le code civil. Les questions concernent les points du programme 2.3, « les autres professionnels de la vie des affaires », et 4, « l'entreprise et ses responsabilités ». Les compétences évaluées :

- identifier les principes juridiques applicables au professionnel libéral ;
- apprécier le respect des conditions de mise en œuvre de la responsabilité civile dans une situation donnée ;
- vérifier la présence des conditions de la responsabilité pénale, dans une situation donnée ;
- identifier les actions en responsabilité possibles pour une situation donnée.

Le dossier 2, l'exercice du droit de propriété, permet d'analyser la mise en œuvre du droit de propriété dans un contexte particulier de succession impliquant un démembrement du droit de propriété.

La seconde mission repose sur l'analyse d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC).

Ainsi les questions portent sur les points du programme 2.5, « la propriété », et 1.2, « les sources du droit ». Les compétences évaluées :

- analyser les droits et obligations de l'usufruitier et du nu-propiétaire ;
- identifier les contrôles de constitutionnalité d'une loi.

Le dossier 3, la gestion des contrats, porte sur l'achat à crédit d'un véhicule à destination d'une activité professionnelle. La nature juridique du contrat de financement est questionnée ; puis c'est la thématique de

la garantie pour vice caché qui finalise les travaux. Ainsi ce dossier est entièrement axé sur le droit de la consommation.

Le questionnement porte sur le point 3.1 du programme, « la théorie générale des contrats », permet d'évaluer les compétences suivantes :

- Analyser les caractéristiques essentielles du contrat de crédit à la consommation
- Qualifier le contrat en présence dans une situation donnée
- Caractériser la protection des parties pour chacun des contrats.

Les candidats doivent lire la totalité du sujet afin de prendre connaissance des annexes et d'identifier à quel dossier elles se réfèrent.

Pour chacune des missions, il est attendu du candidat qu'il réponde aux questions en étant vigilant :

- Au verbe utilisé dans la consigne afin de faire le lien avec les compétences du programme ;
- A bien structurer la réponse en droit et en fait ;
- Au fait qu'une phrase de conclusion est attendue pour répondre explicitement à la question.

Conseils aux candidats

Les candidats doivent maîtriser l'ensemble des compétences du programme : la variété des missions énoncées par le sujet montre qu'aucun point ne peut être négligé. Les candidats sont en conséquence invités à se référer prioritairement au programme publié au Bulletin Officiel.

Il est également indispensable que les connaissances des candidats soient à jour ce qui suppose de s'assurer de disposer d'ouvrages traitant des dernières réformes juridiques (par exemple la réforme du droit des contrats) et de suivre l'actualité en droit. Enfin, l'utilisation du vocabulaire juridique s'impose, le candidat devant être en mesure de maîtriser les notions juridiques qu'il utilise.

S'agissant du traitement des situations pratiques, les candidats doivent construire leur réponse en exposant d'abord la (ou les) règle(s) de droit nécessaire(s) à la résolution du problème juridique posé avant de proposer une solution pour la situation exposée. Il est indispensable de respecter ces deux étapes (au besoin en les matérialisant sur la copie).

Il n'est en revanche pas nécessaire de se livrer à un rappel des faits : seule la qualification des faits est attendue et permet aux candidats de bien identifier le cadre juridique applicable. L'argumentation doit toujours s'achever par une réponse directe et précise à la question posée au candidat.

Quant à l'étude de document, il est rappelé que celle-ci peut porter sur une décision de justice, un acte juridique, des dispositions légales ou réglementaires, de la doctrine... Les candidats doivent donc être familiarisés avec ces différents types de sources.

Il est fortement conseillé aux candidats de s'entraîner à partir des sujets zéro et des annales (depuis la session 2020) en temps limité.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à des ouvrages universitaires récents.

- « Introduction au droit et thèmes fondamentaux du droit civil », Jean-Luc AUBERT, Éric SAVAUX, Ed Sirey, coll. Université
- « Droit commercial », Stéphane PIEDELIEVRE, Ed Dalloz, coll. Cours ;
- « Droit des obligations », Rémi CABRILLAC, Ed Dalloz, coll. Cours.

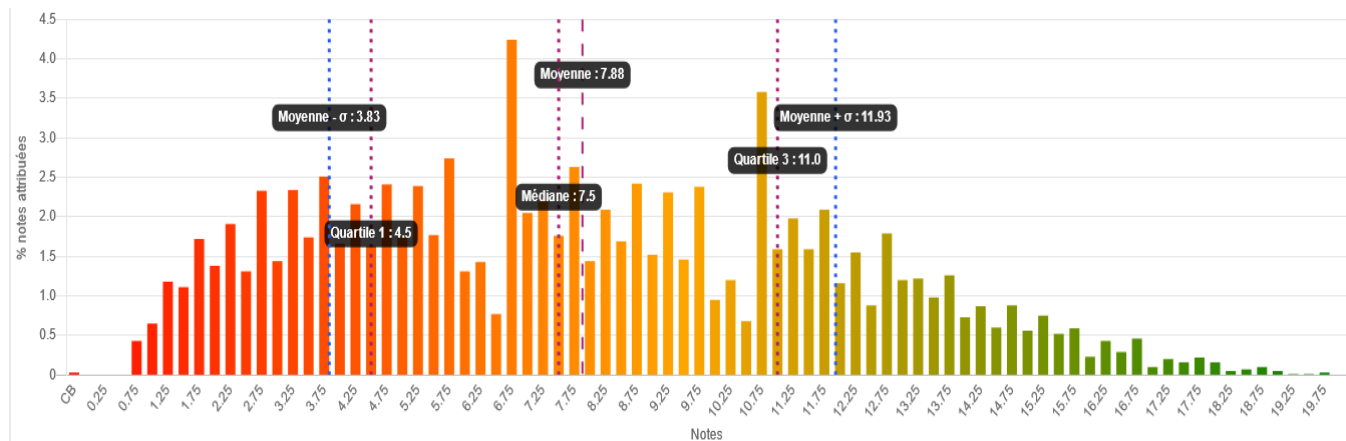
2.1.2 Droit des sociétés et des groupements d'affaires – UE 2

Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 2 : 31,6% (pour mémoire, en 2022 : 41,4%)

Moyennes :

| | Moyenne globale |
|------|-----------------|
| 2023 | 7,9 |
| 2022 | 8,7 |

Répartition des notes



| Notes | Nombre de copies | Nombre de copies cumulés | Répartition en pourcentage | % cumulés |
|--------------|------------------|--------------------------|----------------------------|-----------|
| N<6 | 2824 | 2824 | 36,72% | 36,72% |
| 6≤N<8 | 1269 | 4093 | 16,50% | 53,22% |
| 8≤N<10 | 1167 | 5260 | 15,18% | 68,40% |
| 10≤N<12 | 1059 | 6319 | 13,77% | 82,17% |
| 12≤N<14 | 767 | 7086 | 9,97% | 92,15% |
| 14≤N<16 | 414 | 7500 | 5,38% | 97,53% |
| 16≤N<18 | 158 | 7658 | 2,05% | 99,58% |
| N≥18 | 32 | 7690 | 0,42% | 100,00% |
| Total | 7690 | | 100% | |

Présentation de l'épreuve et de ses attendus (durée : 3 heures)

Le sujet comprenait 3 dossiers à traiter de manière obligatoire. Le sujet prend appui sur une SARL familiale, la SARL « MED ÉQUIPEMENT » spécialisée dans la fourniture et l'installation de matériel médical aux particuliers et à des structures médicalisées (cabinets médicaux, EHPAD, centres de rééducation...). L'activité est en très forte croissance et la société. Le fondateur de la SARL a cessé son activité professionnelle en 2015 et a cédé ses parts à ses trois enfants. Le sujet s'attache à des problématiques liées à la gouvernance dans un contexte de divergences entre les trois héritiers.

Évaluation :

Dossier 1 : 5,5 points – 3 questions

Dossier 2 : 5,5 points – 3 questions

Dossier 3 : 9 points – 5 questions

Le dossier 1, assurer le fonctionnement régulier de la SARL, permet d'aborder les points du programmes 2, « les différents types de sociétés » et plus spécifiquement la SARL ainsi que le point 1.2, « la société-contrat ». Les compétences évaluées sont les suivantes :

- Analyser les opérations de contrôle au sein d'une société : rôle du CAC, contrôle des conventions réglementées, contrôle interne, procédure d'alerte) ;
- Analyser l'impact du débat de la nature juridique de la société sur la notion d'intérêt social (abus de droit)

Le dossier 2, accompagner l'entreprise en difficulté, aborde les possibilités mises en place par le législateur en situation de cessation de paiement. L'ensemble du dossier relève du point 5 du programme relatif aux entreprises en difficulté. Les compétences évaluées sont :

- Caractériser la notion de cessation des paiements ;
- Différencier le mandat ad hoc de la conciliation.

Le dossier 3, créer une nouvelle société pour diversifier l'activité, repose sur les 2 premiers thèmes du programme, à savoir l'entreprise en société (1.2, 1.3 et 1.4) et les principaux types de sociétés

Les compétences évaluées sont :

- Analyser l'influence du régime matrimonial de l'associé sur le contrat de société ;
- Rédiger des clauses spécifiques des statuts (clause limitative des pouvoirs, clause d'inaliénabilité, clause d'agrément) ;
- Analyser les conséquences d'un acte pris par une société en formation ;
- Identifier les conséquences juridiques associées aux différentes formes de société sans personnalité juridique ;
- Schématiser le processus administratif aboutissant à l'acquisition de la personnalité morale.

Les candidats doivent lire la totalité du sujet afin de prendre connaissance des annexes et d'identifier à quel dossier elles se réfèrent.

Pour chacune des missions, il est attendu du candidat qu'il réponde aux questions en étant vigilant :

- Au verbe utilisé afin de faire le lien avec les compétences du programme ;
- A bien structurer la réponse en droit et en fait ;
- Au fait qu'une conclusion d'une phrase soit attendue pour répondre explicitement à la question.

En annexe figurait un arrêt de la Cour de cassation dont l'analyse était utile pour répondre au dossier 1. D'une manière générale, ce type de document doit être analysé par les candidats afin de pouvoir y faire référence explicitement dans la réponse.

Conseils aux candidats

La préparation des candidats doit couvrir l'ensemble du programme officiel de l'UE 2 du DCG (Droit des sociétés et des groupements d'affaires). S'il est possible d'utiliser des manuels et s'il est normal que le candidat se réfère à son cours ou à des ouvrages universitaires, il s'en suit que les candidats ne doivent pas

omettre que c'est le programme officiel du DCG qui fait foi : c'est à partir du programme officiel que sont réalisés les sujets d'examen.

En ce qui concerne les situations pratiques, il est recommandé aux candidats, d'identifier, pour chaque question posée, le problème de droit soulevé. C'est la meilleure manière de bien identifier les règles de droit à mobiliser afin de les appliquer ensuite au cas. Les candidats doivent réellement s'inscrire dans cette démarche déductive pour livrer un raisonnement : identifier les règles de droit pertinentes en lien avec les faits et la question posée ; exposer ces règles de manière claire, dans leur ensemble, en centrant le propos bien sûr sur les éléments utiles (majeure); appliquer enfin ces règles au cas (mineure). C'est la pertinence, la clarté et la cohérence du raisonnement juridique qui donnent lieu à l'octroi de points (et non la seule réponse factuelle ou la simple récitation d'éléments juridiques).

La base documentaire présentait un extrait du formulaire de déclaration de constitution, deux extraits de statuts de société. Il est important que les candidats soient familiarisés avec ce type de documents juridiques afin de ne pas être déroutés lors de l'épreuve.

En ce qui concerne l'analyse de l'arrêt, nous répétons ici qu'il est crucial, pour l'exposé de la solution de la Cour de cassation, que les candidats s'entraînent à reformuler le raisonnement de la Cour après l'avoir compris, ainsi qu'à en formuler la portée afin de pouvoir réutiliser l'argument juridique au sein d'une réponse.

De manière générale, les candidats doivent privilégier les réponses claires et structurées et veiller à mener de véritables raisonnements. Au-delà des connaissances, bien sûr nécessaires et attendues, ce sont véritablement ces critères qui sont valorisés.

Il est fortement conseillé aux candidats de s'entraîner à partir des sujets zéro et des annales (depuis la session 2020) en temps limité.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à des ouvrages universitaires récents.

Des sites officiels :

- Legifrance - le service public de l'accès au droit. <http://www.legifrance.gouv.fr/>
- Service Public – le portail de l'administration française (site complémentaire de Legifrance). <http://www.service-public.fr/>
- Site de la Cour de cassation. <http://www.courdecassation.fr/>

Des blogs juridiques de qualité, par ex :

- <https://brunodondero.com/>
- <http://droit-des-affaires.efe.fr/>

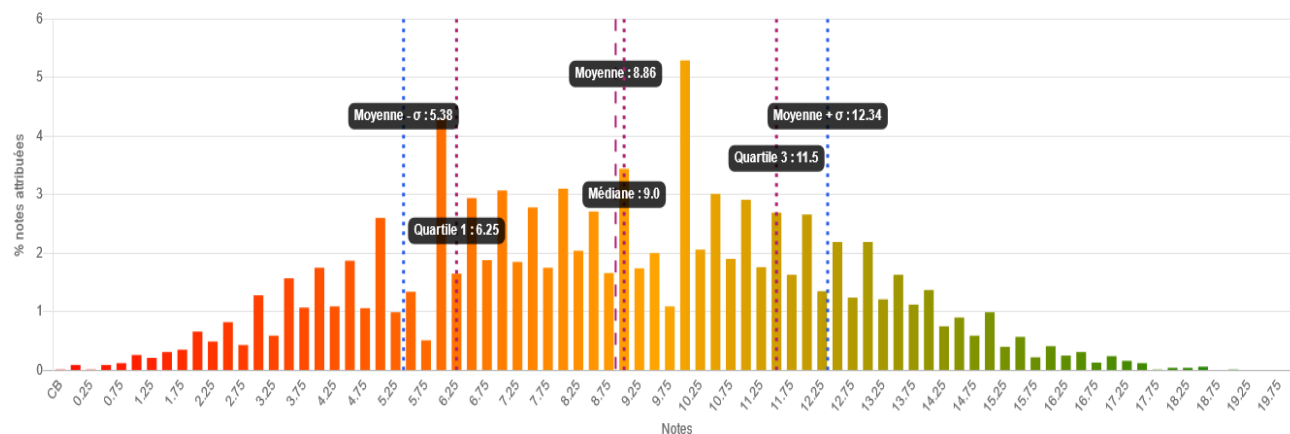
2.1.3 Droit social – UE 3

Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 3 : 42,4% (pour mémoire, en 2022 : 37,6%)

Moyennes :

| | Moyenne globale |
|------|-----------------|
| 2023 | 8,8 |
| 2022 | 8,2 |

Répartition des notes



| Notes | Nombre de copies | Nombre de copies cumulés | Répartition en pourcentage | % cumulés |
|------------------|------------------|--------------------------|----------------------------|-----------|
| $N < 6$ | 1323 | 1323 | 19,44% | 19,44% |
| $6 \leq N < 8$ | 1383 | 2706 | 20,32% | 39,76% |
| $8 \leq N < 10$ | 1213 | 3919 | 17,82% | 57,58% |
| $10 \leq N < 12$ | 1448 | 5367 | 21,28% | 78,86% |
| $12 \leq N < 14$ | 925 | 6292 | 13,59% | 92,45% |
| $14 \leq N < 16$ | 392 | 6684 | 5,76% | 98,21% |
| $16 \leq N < 18$ | 111 | 6795 | 1,63% | 99,84% |
| $N \geq 18$ | 11 | 6806 | 0,16% | 100,00% |
| Total | 6806 | | 100% | |

Présentation de l'épreuve et de ses attendus (durée : 3 heures, coefficient 1)

Le sujet comprenait 4 dossiers à traiter de manière obligatoire. Le contexte est celui de la société Caféthic dont l'activité réside en la vente de café issu du commerce équitable et de l'agriculture biologique à des professionnels ainsi que d'une offre complémentaire de service visant la mise à disposition et l'entretien de percolateurs. La société dénombre 30 établissements et 600 salariés. Chaque dossier aborde une thématique relativement classique de la gestion des ressources humaines.

Évaluation :

Dossier 1 : 6,5 points – 3 questions

Dossier 2 : 4,5 points – 2 questions

Dossier 3 : 3 points – 2 questions

Dossier 4 : 6 points – 3 questions

Le dossier 1, la formation des salariés, propose de traiter plusieurs situations dans le cadre de la mise en œuvre de politique de formation de l'entreprise. Les points du programme abordés sont La formation des salariés (2.6), les sources du droit du travail (1.1), le temps de travail (2.4) et la formation et l'exécution du contrat de travail (2.1).

Les compétences évaluées sont les suivantes :

- Repérer les différents types d'actions de formation inscrites dans un plan de formation et comprendre son intérêt pour l'employeur ;
- Repérer les sources du droit applicables à la relation de travail ;
- Qualifier le temps de travail effectif ;
- Qualifier les clauses spécifiques d'un contrat de travail et en apprécier la validité.

Le dossier 2, la validité d'une clause dans le règlement intérieur, permet un travail d'analyse d'une clause et de ses conséquences pour conclure sur sa validité ou non-validité. Ce dossier porte essentiellement sur le règlement intérieur présent dans le point 2.1 « la formation et l'exécution du contrat de travail » ainsi que sur le point 2.7 « pouvoirs de l'employeur et libertés des salariés ».

Les compétences évaluées :

- Vérifier la validité du règlement intérieur ;
- Repérer un cas de discrimination dans le cadre de la relation de travail et en tirer les conséquences juridiques.

Le dossier 3 traite de la désignation d'une déléguée syndicale. Les thèmes abordés sont la représentation collective (3.1) et les contrôles de l'application du droit du travail et le contentieux de la relation de travail (1.2). Les compétences évaluées :

- Identifier les principales institutions représentatives du personnel et leurs principales attributions ;
- Déterminer la juridiction compétente à l'occasion d'un litige du travail.

Le dossier 4, la mise en place de mesures d'épargne salariale dans un contexte social tendu, s'appuie sur une situation de lock-out et la volonté de mettre en place un PER collectif. Les thèmes abordés sont les conflits collectifs (3.4), l'association des salariés aux performances de l'entreprise (3.3), la négociation collective (3.2) et la rémunération (2.5).

Les compétences évaluées :

- Identifier une situation contraignante pouvant fonder un lock-out et préciser son régime ;
- Distinguer PEE et PERECO ;
- Préciser les limites légales et conventionnelles encadrant la fixation de la rémunération ;
- Distinguer participation et intéressement.

Les candidats doivent parcourir la totalité du sujet afin de prendre connaissance des annexes et d'identifier à quel dossier elles se réfèrent.

Pour chacune des missions, il est attendu du candidat qu'il réponde aux questions en étant vigilant :

- Au verbe utilisé afin de faire le lien avec les compétences du programme ;
- A bien structurer la réponse en droit et en fait ;
- Au fait qu'une conclusion d'une phrase soit attendue pour répondre explicitement à la question.

Ce sujet comportait plusieurs annexes dont deux arrêts de la cour de cassation qu'il convenait d'étudier afin d'intégrer la portée dans le raisonnement du candidat.

Conseils aux candidats

Les candidats doivent maîtriser l'ensemble du programme, le sujet étant susceptible de porter sur tous les points de celui-ci, qu'il s'agisse des relations individuelles ou collectives de travail, ou encore du droit de la protection sociale. Ils sont en conséquence invités à se référer prioritairement au programme tel que publié au Bulletin Officiel.

Les candidats doivent être rigoureux dans l'apprentissage des connaissances. Il est également indispensable de réaliser une veille juridique pour mettre à jour les connaissances d'autant que la matière se caractérise par sa mouvance, que celle-ci soit liée à des évolutions législatives ou jurisprudentielles.

Les réponses aux situations pratiques nécessitent d'exposer d'abord la règle de droit nécessaire à la résolution du problème juridique posé avant de proposer une solution pour la situation exposée. Ces deux étapes sont exigées par le jury. En revanche, il n'est pas nécessaire de se livrer à un rappel des faits. Le candidat doit achever sa réflexion par une réponse directe et précise à la question posée.

Il est fortement conseillé aux candidats de s'entraîner à partir des sujets zéro et des annales (depuis la session 2020) en temps limité.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à des ouvrages universitaires récents et revues spécialisées disponibles notamment dans les bibliothèques universitaires.

- Droit du travail, droit vivant 2021, Jean-Emmanuel RAY, 29e édition, Éditions Wolters Kluwer ;
- Droit du travail 2019, Brigitte HESS-FALLON, Anne-Marie SIMON, Sandrine MAILLARD, 25e édition, coll. Aide-mémoire, Éditions Sirey ;
- Le Droit Social - Le droit du travail, le droit de la protection sociale, 2021-2022, Dominique GRANDGUILLOT, 22e édition, coll. Les Zooms, Éditions Gualino ;
- Droit du travail, 2022, Françoise BERGERON-CANUT, François GAUDU, 8e édition, coll. Le Cours, Éditions Dalloz.

La préparation de l'épreuve doit également s'appuyer sur la consultation régulière des revues juridiques de droit social lorsque celles-ci sont accessibles aux étudiants, notamment « La Revue Fiduciaire Social », JCP social, Semaine sociale Lamy, etc...

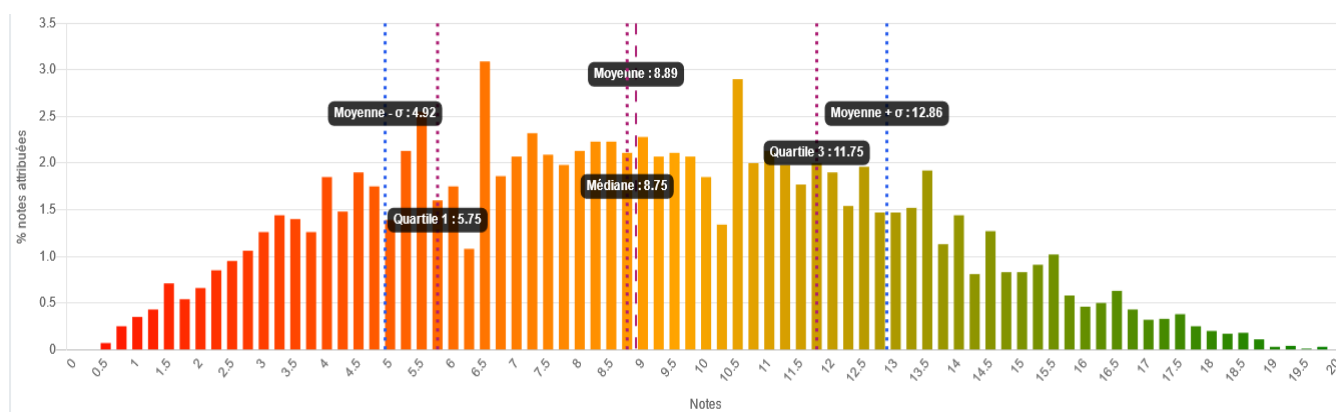
2.1.4 Droit fiscal – UE 4

Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 4 : 40,5%(pour mémoire, en 2022 : 39,7 %)

Moyennes :

| | Moyenne globale |
|------|-----------------|
| 2023 | 8,9 |
| 2022 | 8,5 |

Répartition des notes



| Notes | Nombre de copies | Nombre de copies cumulés | Répartition en pourcentage | % cumulés |
|--------------|------------------|--------------------------|----------------------------|-----------|
| N<6 | 1974 | 1974 | 25,92% | 25,92% |
| 6≤N<8 | 1262 | 3236 | 16,57% | 42,50% |
| 8≤N<10 | 1296 | 4532 | 17,02% | 59,51% |
| 10≤N<12 | 1228 | 5760 | 16,13% | 75,64% |
| 12≤N<14 | 969 | 6729 | 12,72% | 88,37% |
| 14≤N<16 | 583 | 7312 | 7,66% | 96,02% |
| 16≤N<18 | 252 | 7564 | 3,31% | 99,33% |
| N≥18 | 51 | 7615 | 0,67% | 100,00% |
| Total | 7615 | | 100% | |

Présentation de l'épreuve et de ses attendus (durée : 3 heures)

Le sujet comporte 3 dossiers à traiter de manière obligatoire. Le contexte repose sur la SARL DEJOUX, implantée à Saint Malo, spécialisée dans la vente de fours multifonctions et comptoirs réfrigérants. Elle en assure aussi la réparation et la maintenance. Le candidat est situé comme stagiaire au sein du cabinet d'expertise comptable et d'audit AEC qui compte comme client la société DEJOUX.

Évaluation :

Dossier 1 : 9 points – 5 questions

Dossier 2 : 6 points – 3 questions

Dossier 3 : 5 points – 3 questions

Sur l'ensemble du sujet il est possible de classer les questions en deux catégories : celles relevant de l'application de règles techniques (41%) et celles nécessitant une dimension analytique et rédactionnelle (59%).

Le droit fiscal est une unité d'enseignement juridique. Cela implique que le raisonnement doit être justifié systématiquement en droit, avec l'exposé de la règle de droit et l'application.

Le droit fiscal est une matière dense, exigeante et mouvante qui implique une veille juridique afin de s'assurer de disposer de la réglementation applicable au 1^{er} janvier de l'année de la session d'examen. Il est possible de trouver une veille juridique mise à jour sur le site du CRCF.

Le dossier 1, consacré aux opérations de TVA, cherche à certifier une compétence « à sélectionner et appliquer une règle juridique adaptée à une situation proposée ». Par ailleurs ce dossier vise également à évaluer une compétence à argumenter et justifier des choix en matière de TVA en vue notamment d'un développement de la relation client.

Le dossier 2 portait sur l'imposition des bénéficiaires. Ce dossier comportait une dimension d'analyse plus importante, notamment dans la mission 2 avec la rédaction d'une note visant à expliciter le processus de contrôle fiscal et les garanties liées à cette procédure.

Le dossier 3 était centré sur l'imposition personnelle des époux Dejoux. La dimension juridique est affirmée par la présentation de l'ensemble des modalités d'imposition possibles des dividendes et loyers perçus.

Conseils aux candidats

Les candidats doivent maîtriser l'ensemble du programme, le sujet étant susceptible de porter sur tous les points de celui-ci.

Les candidats doivent être rigoureux dans l'apprentissage des connaissances. Il est également indispensable de réaliser une veille juridique pour mettre à jour les connaissances d'autant que la matière se caractérise par son caractère évolutif.

Multiplier les entraînements sur des cas progressifs et variés est primordial, sans tomber dans un traitement « mécanique » des problématiques fiscales, qui pourrait s'avérer dangereux. L'actualisation de ses connaissances sur tous les grands thèmes du programme est naturellement très importante et demande un suivi régulier de la législation.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- Bulletin Officiel des Finances Publiques (<http://bofip.impots.gouv.fr>)
- Code Général des Impôts (Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/>)
- Mémento Fiscal Ed. Francis Lefebvre
- Dictionnaire Fiscal Revue Fiduciaire

À noter qu'une veille fiscale à jour est disponible sur le site du crcf.

2.2 AXE 2 – GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

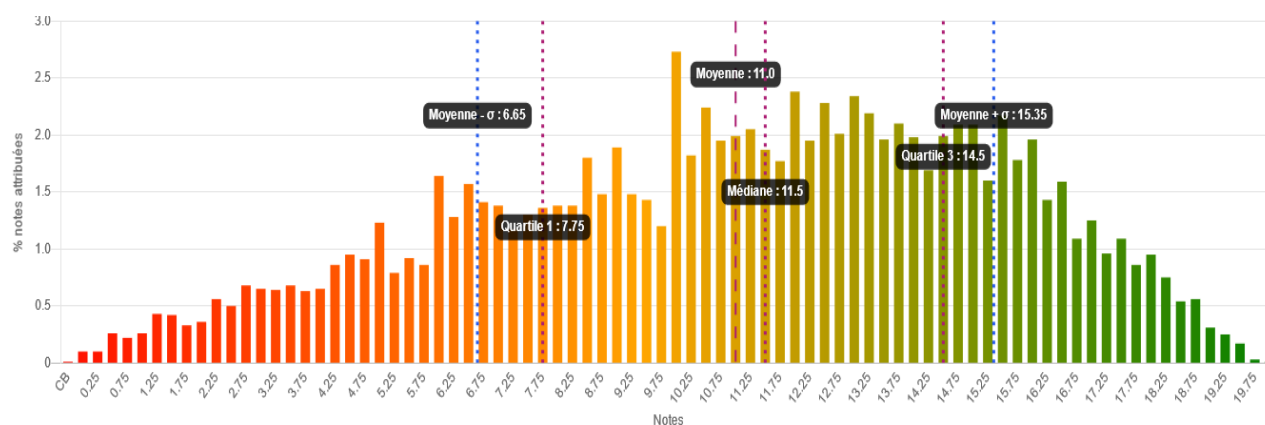
2.2.1 Comptabilité - UE 9

Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 9 : 62,8% (pour mémoire, en 2022 : 49,7%)

Moyennes :

| | Moyenne globale |
|------|-----------------|
| 2023 | 11,0 |
| 2022 | 9,5 |

Répartition des notes



| Notes | Nombre de copies | Nombre de copies cumulés | Répartition en pourcentage | % cumulés |
|--------------|------------------|--------------------------|----------------------------|-----------|
| N<6 | 1005 | 1005 | 14,00% | 14,00% |
| 6≤N<8 | 798 | 1803 | 11,12% | 25,12% |
| 8≤N<10 | 864 | 2667 | 12,04% | 37,16% |
| 10≤N<12 | 1178 | 3845 | 16,41% | 53,57% |
| 12≤N<14 | 1236 | 5081 | 17,22% | 70,79% |
| 14≤N<16 | 1106 | 6187 | 15,41% | 86,19% |
| 16≤N<18 | 735 | 6922 | 10,24% | 96,43% |
| N≥18 | 256 | 7178 | 3,57% | 100,00% |
| Total | 7178 | | 100% | |

Présentation de l'épreuve (durée : 3 heures)

Le sujet comporte 3 dossiers à traiter de manière obligatoire. Le contexte est celui de la SA Dania spécialisée dans la fabrication de vitrages. Le candidat est positionné au sein de la structure au service comptabilité comme collaborateur junior. Trois dossiers sont proposés.

Évaluation :

Dossier 1 : 7 points – 3 questions

Dossier 2 : 6 points – 8 questions

Dossier 3 : 7 points – 8 questions

Le sujet est classique dans son contenu avec un premier dossier portant sur les opérations courantes, un deuxième sur des opérations des opérations périodiques tels le rapprochement bancaire et la déclaration de TVA et un dernier sur les opérations d'inventaire.

A noter que le droit comptable est interrogé au sein des différents dossiers selon le sujet traité.

Comme en atteste le taux de réussite à cette épreuve le sujet a été très apprécié des candidats et a été bien traité.

Il n'en demeure pas moins que certaines copies présentent des erreurs fortement préjudiciables et mettant en évidence une non assimilation de principes comptables de base.

Les candidats doivent parcourir la totalité du sujet afin de prendre connaissance des annexes et d'identifier à quel dossier elles se réfèrent.

Pour chacune des missions, il est attendu du candidat qu'il réponde aux questions en étant vigilant :

- Au verbe utilisé afin de faire le lien avec les compétences du programme ;
- A bien structurer la réponse en droit et en fait ;
- Au fait qu'une conclusion d'une phrase soit attendue pour répondre explicitement à la question.

La rénovation du DCG de 2020 met l'accent sur l'acquisition de compétences et notamment celles relevant de l'analyse. Cela se traduit concrètement par une évolution importante au niveau du questionnement et du barème : les questions relevant de la technicité comptable pèsent autant que celles relevant de l'analyse, aboutissant à une répartition des points sensiblement équivalente entre l'approche technique et les capacités d'analyse.

Cette inflexion doit avoir des conséquences sur la préparation du candidat qui doit à la fois **maîtriser la technique comptable, mais également être capable de justifier une écriture comptable, de commenter ou d'analyser des données comptables.**

Dès lors la maîtrise des fondements de la comptabilité (histoire, définition, rôle, principes comptables fondamentaux, normalisation et réglementation comptable ...) est essentielle pour permettre d'aller au-delà de l'utilisation superficielle de la technique comptable. À ce titre, la comptabilité ne doit pas être appréhendée uniquement comme l'étude d'un plan de comptes, mais comme une suite d'usages et de conventions sans doctrine explicative. Le contenu du programme est très dense.

Conseils aux candidats

Le sujet proposé couvre une grande partie du programme. Les « impasses » sont donc à exclure. Sans que la liste des conseils soit exhaustive, il est conseillé d'appliquer la méthode suivante :

- Avant l'épreuve
 - Réviser les définitions issues du recueil des normes comptables ;
 - Apprendre et maîtriser les principes comptables, l'organisation comptable française ainsi que les sources du droit comptable français ;
 - Maîtriser les écritures relatives aux différentes opérations effectuées par l'entreprise ;

- Être capable de justifier un traitement comptable et d'analyser des données comptables.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de prendre connaissance des sujets de l'UE 9 des sessions antérieures postérieures à la rénovation du diplôme (2020 et 2021) et du sujet zéro pour les traiter en temps limité. Ces sujets sont en accès libre sur le site du CRCF.

▪ Le jour de l'épreuve

- Prendre le temps de bien lire le sujet : ne rien écrire au cours des dix premières minutes afin de parcourir le sujet pour s'en approprier les enjeux (attention aux lectures trop rapides) ;
- Gérer correctement le temps à accorder à chaque dossier. Il convient de consacrer un temps proportionnel aux points attribués par dossier. Il ne faut pas hésiter à rédiger une copie par dossier afin de changer de dossier en cas de blocage ou de stress.
- Prévoir dix minutes pour relire la copie afin de procéder à d'éventuelles corrections (en particulier les fautes d'orthographe) ;
- Faire attention aux éventuelles étourderies (écritures non équilibrées ou incomplètes, erreur de calcul...);

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- « *Introduction à la comptabilité* », B. COLASSE et C. LESAGE, Ed. Economica ;
- « *Les fondements de la comptabilité* », B. COLASSE, Ed. La Découverte.

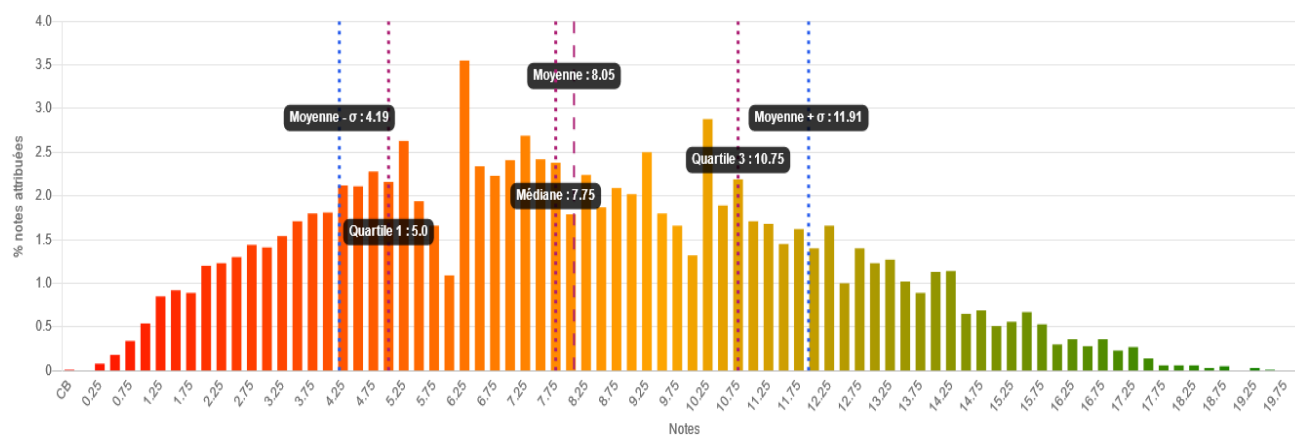
2.2.2 Comptabilité approfondie – UE 10

Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 10 : 32,6% (pour mémoire, en 2022 : 33,2%)

Moyennes :

| | Moyenne globale |
|------|-----------------|
| 2023 | 8,0% |
| 2022 | 8,0 |

Répartition des notes



| Notes | Nombre de copies | Nombre de copies cumulés | Répartition en pourcentage | % cumulés |
|--------------|------------------|--------------------------|----------------------------|-----------|
| N<6 | 2484 | 2484 | 32,18% | 32,18% |
| 6≤N<8 | 1478 | 3962 | 19,15% | 51,33% |
| 8≤N<10 | 1236 | 5198 | 16,01% | 67,34% |
| 10≤N<12 | 1143 | 6341 | 14,81% | 82,15% |
| 12≤N<14 | 758 | 7099 | 9,82% | 91,97% |
| 14≤N<16 | 446 | 7545 | 5,78% | 97,75% |
| 16≤N<18 | 155 | 7700 | 2,01% | 99,75% |
| N≥18 | 19 | 7719 | 0,25% | 100,00% |
| Total | 7719 | | 100% | |

Présentation de l'épreuve (durée : 3 heures)

Le sujet comporte 4 dossiers à traiter obligatoirement. Il s'appuie sur le contexte de la société DEVOS, entreprise du bâtiment dont une partie importante de l'activité porte sur la rénovation énergétique des bâtiments. Les différents dossiers sont indépendants les uns des autres. Positionné au sein du cabinet d'expertise-comptable ayant en charge le suivi et le conseil de la société DEVOS, le candidat doit traiter 4 dossiers portant sur la gestion des immobilisations, une augmentation de capital, un contrat à long terme et aux passifs externes.

Évaluation :

Dossier 1 : 6 points – 4 questions

Dossier 2 : 6 points – 4 questions

Dossier 3 : 4 points – 4 questions

Dossier 4 : 4 points – 3 questions

Une particularité du sujet a été de donner plus d'importance au contexte avec, notamment des informations précisant la demande professionnelle et donc le travail attendu du candidat.

Pour chacune des missions, il est attendu du candidat qu'il réponde aux questions en étant vigilant :

- Au verbe utilisé afin de faire le lien avec les compétences du programme ;
- A bien structurer la réponse en droit et en fait ;
- Une conclusion d'une phrase est attendue pour répondre explicitement à la question.

La rénovation du DCG de 2020 met l'accent sur l'acquisition de compétences et notamment celles relevant de l'analyse. Cela se traduit concrètement par une évolution importante au niveau du questionnement et du barème : les questions relevant de la technicité comptable pèsent autant que celles relevant de l'analyse, aboutissant à une répartition des points proche du 40% - 60%.

Cette inflexion doit avoir des conséquences sur la préparation du candidat qui doit à la **fois maîtriser la technique comptable, mais également être capable de justifier une écriture comptable, de commenter ou d'analyser des données comptables.**

Dès lors, la maîtrise des techniques comptables (histoire, définitions, rôle, principes comptables fondamentaux, normalisation et réglementation comptable ...) est essentielle pour permettre de prendre du recul par rapport aux situations proposées et de réaliser les analyses demandées. Le contenu du programme est très dense.

L'épreuve comporte plusieurs dossiers indépendants qui peuvent être traités dans un ordre différent.

Conseils aux candidats

L'UE de comptabilité approfondie porte sur l'ensemble du programme : il est donc important de ne faire aucune « impasse » dans les révisions. D'une manière générale, cette épreuve nécessite une préparation rigoureuse si possible en prenant appui sur un centre de formation.

Aucun matériel n'étant autorisé pour traiter le sujet proposé qui comporte plusieurs dossiers, la maîtrise du calcul mental est importante, notamment pour réaliser des contrôles de vraisemblance des sommes proposées.

Les candidats doivent prendre connaissance rapidement de l'intégralité du sujet afin de commencer à traiter les dossiers dans lesquels ils se sentent le plus à l'aise.

Il est important de lire attentivement les questions posées afin de fournir une réponse adaptée.

La relecture de ses réponses permet de vérifier s'il n'y a pas une omission de numéro de comptes ou une omission de valeur ou s'il n'y a pas d'erreur de cohérence au sein d'une analyse menée.

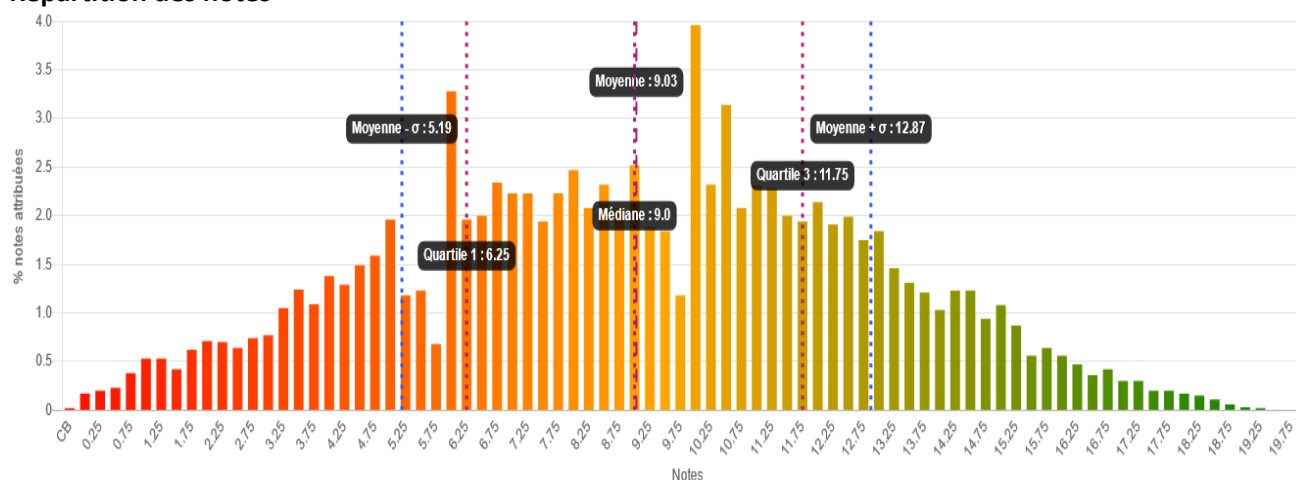
2.2.3 Contrôle de gestion – UE 11

Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 11 : **44,6%** (pour mémoire, en 2022 : 39,0%)

Moyennes :

| | Moyenne globale |
|-------------|-----------------|
| 2023 | 9,0 |
| 2022 | 8,3 |

Répartition des notes



| Notes | Nombre de copies | Nombre de copies cumulés | Répartition en pourcentage | % cumulés |
|-------------------|------------------|--------------------------|----------------------------|-----------|
| N<6 | 1371 | 1371 | 20,82% | 20,82% |
| 6≤N<8 | 1200 | 2571 | 18,22% | 39,04% |
| 8≤N<10 | 1079 | 3650 | 16,39% | 55,43% |
| 10≤N<12 | 1320 | 4970 | 20,05% | 75,47% |
| 12≤N<14 | 896 | 5866 | 13,61% | 89,08% |
| 14≤N<16 | 499 | 6365 | 7,58% | 96,66% |
| 16≤N<18 | 185 | 6550 | 2,81% | 99,47% |
| N≥18 | 35 | 6585 | 0,53% | 100,00% |
| Total | 6585 | | 100% | |

Présentation de l'épreuve (durée : 4 heures)

Le sujet se compose de 4 dossiers à traiter de manière obligatoire. Il prend appui sur une PME de vente de fruits à l'alcool et de confitures artisanales qui pour diversifier son offre va proposer des « produits » prêts à cuisiner ». L'objet du sujet vise à analyser la performance de cette nouvelle activité aux travers de 4 missions indépendantes :

- L'analyse de l'évolution de la masse salariale
- Le pilotage des coûts
- Le contrôle de la performance productive
- Le projet d'implantation d'un nouvel équipement

Évaluation :

Dossier 1 : 5 points – 3 questions

Dossier 2 : 5 points – 3 questions

Dossier 3 : 5 points – 2 questions

Dossier 4 : 5 points – 4 questions

Pour chacune des missions, il est attendu du candidat qu'il réponde aux questions en étant vigilant :

- Au verbe utilisé afin de faire le lien avec les compétences du programme ;
- A bien structurer la réponse en droit et en fait ;
- Une conclusion d'une phrase est attendue pour répondre explicitement à la question.

Chacune des missions comporte une partie calculatoire, comme travail préparatoire à la rédaction d'un argumentaire en vue de répondre à la problématique de gestion posée.

Cette évolution doit avoir des conséquences sur la préparation du candidat qui doit à la fois **maîtriser la technique comptable, mais également être capable de justifier, de commenter ou d'analyser des données relatives au contrôle de gestion ou des questionnements d'organisation.**

Cependant, le candidat a intérêt, dans la mesure où il le peut, à respecter l'ordre suggéré car celui-ci permet souvent d'entrer plus aisément dans la logique du cas

Conseils aux candidats

L'UE 11 est une épreuve difficile tant par sa durée que par la mise en œuvre des savoirs. Il est donc indispensable de se présenter à la suite d'une préparation sérieuse et rigoureuse.

Cette épreuve fait partie des épreuves écrites les plus longues du DCG. Les concepteurs de sujet proposent un cas contextualisé à étudier, c'est-à-dire un cas « qui raconte une histoire » relative à une entité organisationnelle permettant de couvrir une large partie du programme. **En conséquence, les calculs chronophages, gourmands en temps et peu exploitables pour l'évaluation du candidat ont tendance à s'amenuiser pour privilégier la réflexion et l'éclairage de décisions de gestion. Les calculs et la technique ne constituent pas une finalité mais doivent être mis au service d'un problème opérationnel à régler.**

Préparation de l'épreuve : un programme annuel de formation à l'épreuve constitue le cadre idéal de préparation. D'autres formules sont cependant envisageables :

- Formation en séminaires intensifs
- Formation à distance
- Auto formation

Quel que soit le mode retenu, un travail personnel important est réclamé et doit être organisé. Il doit s'inscrire dans la durée afin de permettre une bonne acquisition des connaissances et un recul par rapport aux outils manipulés.

Un rythme régulier de travail est évidemment conseillé (il favorise l'entretien de la mémoire et constitue des gammes analogues à celles pratiquées par un musicien).

Gestion du temps de l'épreuve :

La préparation de la ou des copies peut être effectuée généralement avant le temps réglementaire.

Avant de se lancer, une lecture complète et rapide du sujet (questions et annexes) est impérative et permet :

- D'identifier le fil conducteur et les principales difficultés. Les réponses sont souvent dans les questions suivantes ;

- D'établir le *timing* de progression que vous noterez sur le sujet en indiquant l'horaire prévu d'achèvement des parties. Le barème indicatif est souvent établi proportionnellement au temps passé. La première partie est souvent longue du fait du temps nécessaire à la familiarisation avec les données. N'oubliez pas de prévoir 10 minutes incompressibles pour la relecture et le soin à apporter à votre copie.

Outre les manuels de DCG (nombreux), vous pouvez notamment vous référer à :

- « *Le contrôle de gestion* », Henri Bouquin, éditions PUF
- « *Contrôle de gestion* », Michel Gervais, éditions Economica
- « *Pilotage de l'entreprise et contrôle de gestion* », Philippe Lorino, éditions Dunod

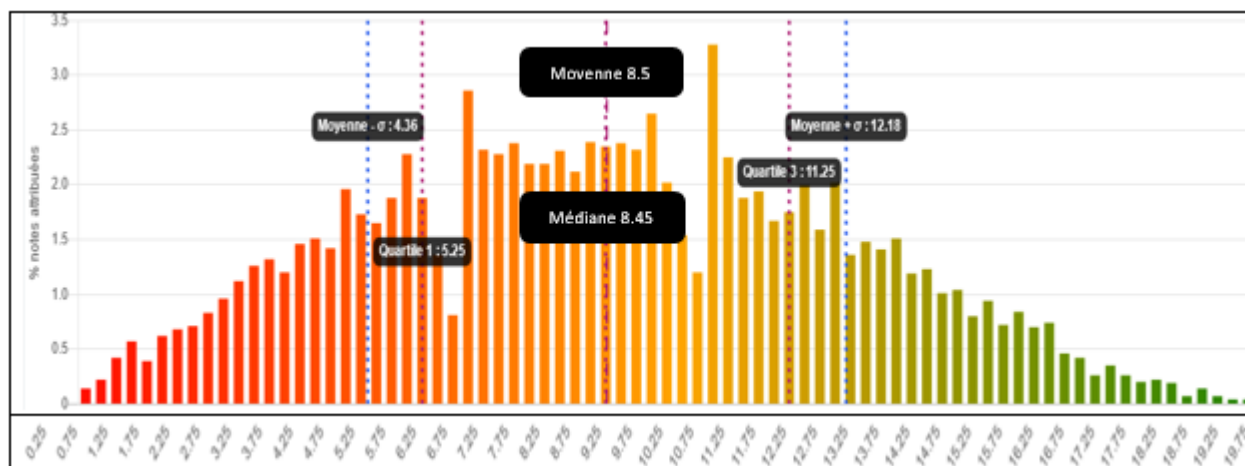
2.2.4 Finance d'entreprise – UE 6

Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 6 : 37,3% (pour mémoire, en 2022 : 41,2%)

Moyennes :

| | Moyenne globale |
|------|-----------------|
| 2023 | 8,5 |
| 2022 | 8,5 |

Répartition des notes



| Notes | Nombre de copies | Nombre de copies cumulés | Répartition en pourcentage | % cumulés |
|------------------|------------------|--------------------------|----------------------------|-----------|
| $N < 6$ | 1902 | 1902 | 27,57% | 27,57% |
| $6 \leq N < 8$ | 1341 | 3243 | 19,44% | 47,01% |
| $8 \leq N < 10$ | 1079 | 4322 | 15,64% | 62,66% |
| $10 \leq N < 12$ | 1212 | 5534 | 17,57% | 80,23% |
| $12 \leq N < 14$ | 773 | 6307 | 11,21% | 91,43% |
| $14 \leq N < 16$ | 431 | 6738 | 6,25% | 97,68% |
| $16 \leq N < 18$ | 136 | 6874 | 1,97% | 99,65% |
| $N \geq 18$ | 24 | 6898 | 0,35% | 100,00% |
| Total | 6898 | | 100% | |

Présentation de l'épreuve (durée : 3 heures)

Le sujet se compose de 4 dossiers à traiter de manière obligatoire. Il prend appui sur la société « Marine Services », une société bretonne affiliée à un réseau international spécialisé dans le commerce des produits nautiques. Dans le cadre du développement de son activité, cette société s'interroge sur la reprise de deux anciens projets nécessitant des investissements.

Évaluation :

Dossier 1 : 8 points – 5 questions

Dossier 2 : 4 points – 3 questions

Dossier 3 : 4 points – 4 questions

Dossier 4 : 4 points – 4 questions

Le premier dossier permet de réaliser un diagnostic financier suite à l'agrandissement réalisé en 2022. Le second vise à s'assurer de l'état de la trésorerie fin 2023. Le troisième envisage l'hypothèse du développement d'une nouvelle activité pour déterminer l'impact de ce projet sur le besoin de financement du cycle d'exploitation. Le dernier examine un projet d'investissement en vue de conseiller la dirigeante.

Pour chacune des missions, il est attendu du candidat qu'il réponde aux questions en étant vigilant :

- Au verbe utilisé afin de faire le lien avec les compétences du programme ;
- A bien structurer la réponse en droit et en fait ;
- Au fait qu'une conclusion d'une phrase soit attendue pour répondre explicitement à la question.

La rénovation de 2020 du DCG met l'accent sur l'acquisition de compétences et notamment celles relevant de l'analyse. Cela se traduit concrètement par une évolution importante au niveau du questionnement et du barème : les questions relevant des techniques financières pèsent autant que celles relevant de l'analyse, aboutissant à une répartition des points pour la session 2022 : 49% de questions techniques et/ou calculatoires et 51% de questions d'analyse nécessitant une réponse rédigée.

Conseils aux candidats

Le sujet proposé couvre toujours une grande partie du programme. Les « impasses » sont donc à exclure. Sans que la liste des conseils soit exhaustive il convient d'appliquer la méthode suivante :

▪ Avant l'épreuve

Il faut éviter de faire trop d'efforts de mémoire, mais s'attacher plutôt à comprendre les mécanismes essentiels afin de pouvoir les reproduire. Il convient également de toujours faire le lien entre la théorie et les applications pratiques au niveau des entreprises. Les compétences du programme permettent d'explicitier les attendus des sujets. Il importe de centrer les apprentissages sur ces compétences tout en ne perdant de vue la dimension « conseil » devant accompagner tout raisonnement au calcul :

- Quel est l'objectif de la mission confiée, est-ce que je le poursuis en développant ce raisonnement ?
- Quelle est la pertinence de ce que je viens de réaliser pour le diagnostic et la prise de décision dans l'entreprise ?

▪ Le jour de l'épreuve, il est souhaitable d'avoir en tête quelques points de vigilance :

- Prendre le temps de bien lire le sujet : ne rien écrire les dix premières minutes mais parcourir le sujet afin de se rassurer (attention aux lectures trop rapides) et de déterminer l'ordre dans lequel il faudra traiter les dossiers ;
- Comprendre les missions confiées et identifier les attendus :
 - Ordonner les calculs qui sont nombreux mais nécessaires pour remplir les tableaux proposés ;
 - Porter une attention particulière aux questions de réflexion (diagnostic d'une situation, recommandations à formuler ...) ;
 - Traiter les questions avec la plus grande « sobriété » en évitant le bavardage inutile ;
- Gérer correctement le temps :
 - Il convient de consacrer un temps proportionnel aux points attribués par dossier ;

- Prévoir dix minutes pour relire la copie afin de procéder à d'éventuelles corrections (en particulier les fautes d'orthographe) ;
- Ne pas hésiter à rédiger une copie par dossier afin de changer de dossier en cas de blocage ou de stress.

Les quelques conseils formulés ci-dessus doivent permettre d'aborder l'épreuve avec sérénité. Toutefois, il convient de ne pas oublier que la meilleure préparation, c'est l'entraînement. Il ne faut donc pas hésiter à faire et à refaire des cas, notamment ceux des annales ou du sujet zéro, pour se préparer.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à :

- « *Analyse financière – information financière et diagnostic* », H. DE LA BRUSLERIE, Ed. Dunod ;
- « *Analyse financière* », A. MARION, Ed. Dunod ;
- « *Finance d'entreprise, finance de marché, diagnostic financier* », R.GILLET, JP. JOBARD, P. NAVATTE, Ed.Dalloz.

2.3 AXE 3 – ANALYSE ÉCONOMIQUE ET MANAGÉRIALE

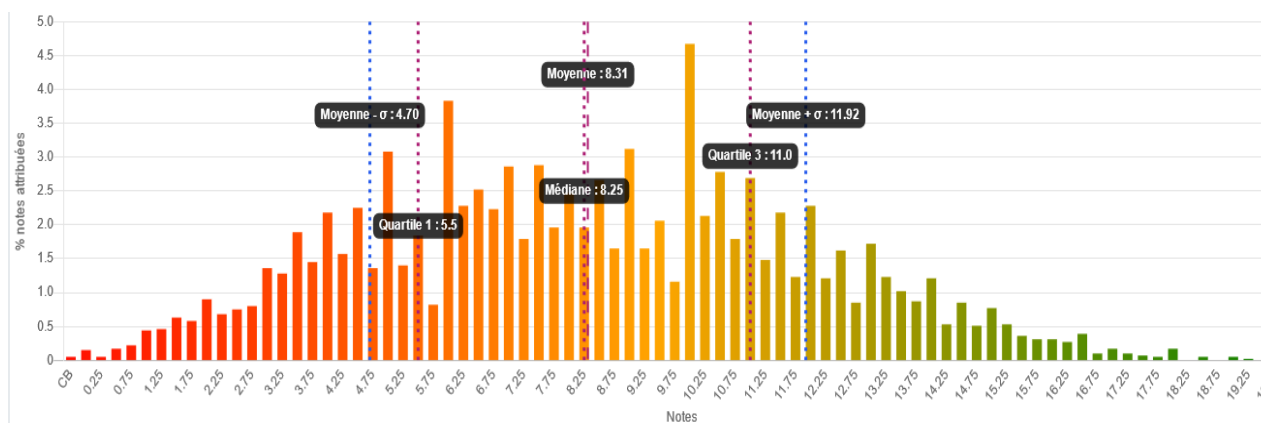
2.3.1 Économie contemporaine – UE 5

Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 5 : 36,6% (pour mémoire, en 2022 : 42,3%)

Moyennes :

| | Moyenne globale |
|------|-----------------|
| 2023 | 8,3 |
| 2022 | 8,8 |

Répartition des notes



| Notes | Nombre de copies | Nombre de copies cumulés | Répartition en pourcentage | % cumulés |
|---------|------------------|--------------------------|----------------------------|-----------|
| N<6 | 1088 | 1088 | 26,34% | 26,34% |
| 6≤N<8 | 840 | 1928 | 20,34% | 46,68% |
| 8≤N<10 | 691 | 2619 | 16,73% | 63,41% |
| 10≤N<12 | 783 | 3402 | 18,96% | 82,37% |
| 12≤N<14 | 446 | 3848 | 10,80% | 93,17% |
| 14≤N<16 | 210 | 4058 | 5,08% | 98,26% |
| 16≤N<18 | 60 | 4118 | 1,45% | 99,71% |
| N≥18 | 12 | 4130 | 0,29% | 100,00% |
| Total | 4130 | | 100% | |

Présentation de l'épreuve (durée : 4 heures)

Le sujet se compose de deux dossiers à traiter de manière obligatoire. Il s'appuie sur un cabinet d'expertise comptable dont une partie de l'activité accompagnent des représentants des salariés et des CSE et propose dans un premier temps l'analyse d'un dossier documentaire puis la conception d'une argumentation à partir d'une question problématisée.

Le dossier documentaire est dense : 9 documents dont 5 sont de nature quantitative (histogramme et graphique) pour un total de 7 pages. Il fait référence à la formation des prix et notamment leur hausse générale ces dernières années en France.

La première question est transverse à toutes les parties du programme et porte plus spécifiquement sur la mise en évidence des mécanismes de formation des prix.

La deuxième question permet d'évaluer les compétences :

- Distinguer les différents types de politiques économiques
- Apprécier les enjeux d'une politique économique donnée
- Analyser une décision de politique économique dans un contexte précis
- Expliquer les mécanismes permettant d'atteindre les objectifs de la politique monétaire

La troisième question porte sur les compétences :

- Analyser une décision de politique économique dans un contexte précis.
- Analyser l'évolution des finances publiques d'un pays et ses enjeux.
- Apprécier les enjeux d'une politique économique donnée.
- Analyser les enjeux de la lutte contre les inégalités et la couverture des risques sociaux

La question problématisée permet de mener une analyse transversale mobilisant plusieurs points du programme: l'Etat peut-il intervenir efficacement aujourd'hui pour lutter contre les déséquilibres sociaux ?

Évaluation :

Dossier 1 : 10 points – 3 questions

Dossier 2 : 10 points – 1 question

Pour l'analyse du dossier documentaire, le candidat doit identifier la compétence évaluée pour chacune des questions posées et structurer sa réponse en fonction. L'analyse documentaire nécessite la maîtrise des techniques associées et notamment celles liées aux documents statistiques.

Les réponses aux questions d'analyse doivent être structurées.

La question problématisée doit présenter un raisonnement s'appuyant à la fois sur des notions, des relations économiques et des illustrations. À ce titre le dossier documentaire peut être mobilisé pour certaines illustrations. Une conclusion est attendue.

Conseils aux candidats

La réussite à l'épreuve d'économie suppose :

- Un travail important d'acquisition de compétences en prenant soin de travailler les notions avec un accent particulier sur les concepts fondamentaux (d'où l'intérêt de faire des fiches) et de mise à jour de l'actualité économique (utilité d'un abonnement à un périodique) ;
- Un entraînement régulier aux différents exercices proposés dans l'épreuve en apprenant à raisonner sur des tableaux et graphiques, et en s'entraînant méthodiquement au développement d'une réponse argumentée à une problématique donnée ;
- Une gestion réfléchie de son temps de composition, en affectant à chaque partie de l'épreuve un temps de travail proportionnel au barème spécifique de la partie concernée et en veillant à traiter toutes les questions proposées ;
- Une grande attention à la forme (clarté et propreté de la copie, qualité du style, orthographe et syntaxe correctes). Les candidats ont intérêt à garder un temps suffisant en fin d'épreuve pour relire leur copie.

Il est indispensable que les candidats prennent l'habitude de travailler à partir de statistiques. L'Insee présente des publications intéressantes en ce sens. De même, le candidat doit acquérir une capacité à prendre connaissance et à analyser rapidement un dossier documentaire.

Il est fortement conseillé aux candidats de s'entraîner à partir des sujets zéro et des annales (depuis la session 2020) en temps limité.

Outre les manuels de DCG (nombreux) et les ouvrages universitaires, les candidats pourront notamment se référer à

- Le site de l'INSEE, notamment les « Tableaux de l'économie française » ;
- Le site de la documentation française ;
- Le magazine « Alternatives économiques ».

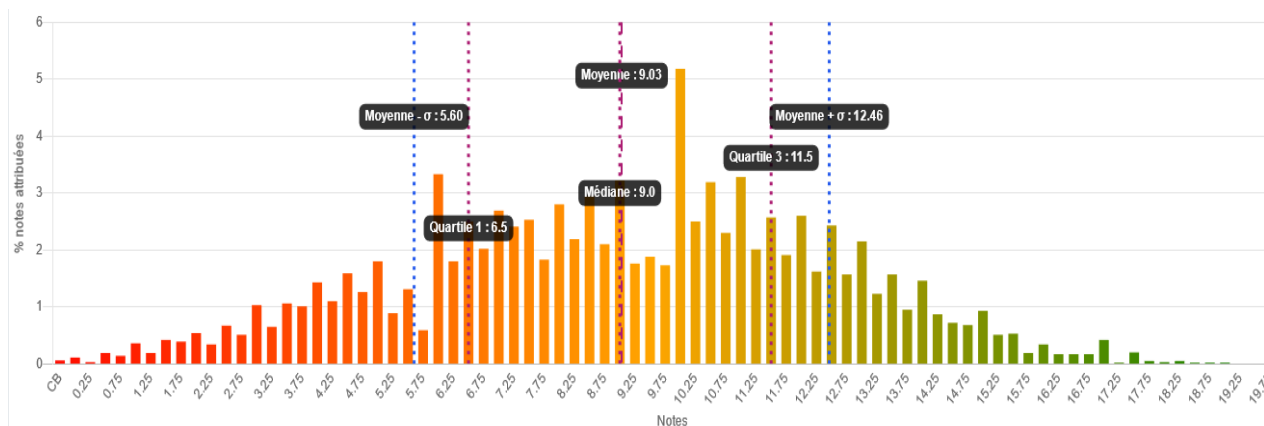
2.3.2 Management – UE 7

Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 7 : **44,6%**: (pour mémoire, en 2022 : 43.0%)

Moyennes :

| | Moyenne globale |
|------|-----------------|
| 2023 | 9.0 |
| 2022 | 8.9 |

Répartition des notes



| Notes | Nombre de copies | Nombre de copies cumulés | Répartition en pourcentage | % cumulés |
|--------------|------------------|--------------------------|----------------------------|-----------|
| N<6 | 1136 | 1136 | 17,67% | 17,67% |
| 6≤N<8 | 1229 | 2365 | 19,12% | 36,79% |
| 8≤N<10 | 1197 | 3562 | 18,62% | 55,41% |
| 10≤N<12 | 1475 | 5037 | 22,94% | 78,35% |
| 12≤N<14 | 906 | 5943 | 14,09% | 92,44% |
| 14≤N<16 | 379 | 6322 | 5,90% | 98,34% |
| 16≤N<18 | 99 | 6421 | 1,54% | 99,88% |
| N≥18 | 8 | 6429 | 0,12% | 100,00% |
| Total | 6429 | | 100% | |

Présentation de l'épreuve et ses attendus (durée : 4 heures)

Le sujet comporte deux dossiers à traiter de manière obligatoire. Il prend appui sur l'entreprise Bonduelle avec un premier dossier visant à préparer la mise en œuvre du projet « inspire » à travers l'analyse de 4 axes : La pertinence de la structure organisationnelle de Bonduelle, la présentation des menaces auxquelles est confrontée l'entreprise, caractérisation de son mode de gouvernance et le pilotage de l'activité production.

Cette analyse menée dans le premier dossier permet de poursuivre la réflexion sur cette entreprise à travers le traitement de la problématique : comment la raison d'être de Bonduelle est-elle au service de son management ?

Évaluation :

Dossier 1 : 10 points – 4 questions

Dossier 2 : 10 points – 1 question

Pour l'analyse du dossier documentaire, le candidat doit identifier la compétence évaluée et structurer sa réponse en fonction. L'analyse documentaire nécessite la maîtrise des techniques associées et notamment celles liées aux documents statistiques.

Les réponses aux questions d'analyse doivent être structurées.

La question problématisée doit présenter un raisonnement s'appuyant à la fois sur des notions managériales pour les appliquer au contexte présenté. Une conclusion est attendue.

Conseils aux candidats

Pour réussir à cette épreuve :

- il est indispensable d'acquérir les compétences inscrites dans le programmes
- il importe d'éviter les propos généraux ne prenant pas en compte les spécificités de l'organisation et les développements non argumentés par des théories et/ou des faits ;
- un entraînement méthodique à la lecture rapide d'un dossier documentaire est fortement recommandé pour ne pas se laisser déborder par le temps et savoir dégager rapidement les informations essentielles. À cet égard, la méthodologie de la note de synthèse, écrit professionnel relevant du programme de l'UE 13, est intéressante à étudier pour ce qui concerne la familiarisation à l'exploitation de documents variés ;
- la question problématisée nécessite de définir le cadre de l'analyse et de structurer l'analyse.
- la gestion du temps est également importante pour éviter de négliger le développement structuré, alors qu'il représente près de la moitié des points ;
- la qualité de l'expression écrite du candidat est primordiale : des propos incompréhensibles du fait de l'absence de maîtrise de la langue et/ou d'une calligraphie illisible ne permettent pas d'apprécier la qualité des connaissances et des raisonnements.

Il est fortement conseillé aux candidats de s'entraîner à partir des sujets zéro et des annales (depuis la session 2020) en temps limité.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- "Comportements organisationnels", Stephen Robbins, Timothy Judge, Véronique Tran, éd. Pearson ;
- "Comportements humains et management" F. Alexandre-Bailly, D. Bourgeois, JP. Gruère, N. Raulet-Croset, C. Roland-Lévy, P. Scharnitzky, P. Stone, V. Tran, éd. Pearson ;
- "Théorie des organisations" Alain Desreumaux, Collection : Les Essentiels de la Gestion, EMS Éditions (2015) ;
- "Le management, voyage au centre des organisations" Henry Mintzberg, Ed Eyrolles.

Peuvent aussi être consultés des journaux et magazines managériaux (et économiques) :

Le Monde, Les Échos, La Tribune, Management, L'Usine Nouvelle, Capital...

Ces lectures sont conseillées afin d'y puiser des exemples illustratifs.

2.4 AXE 4 – COMMUNICATION ET ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

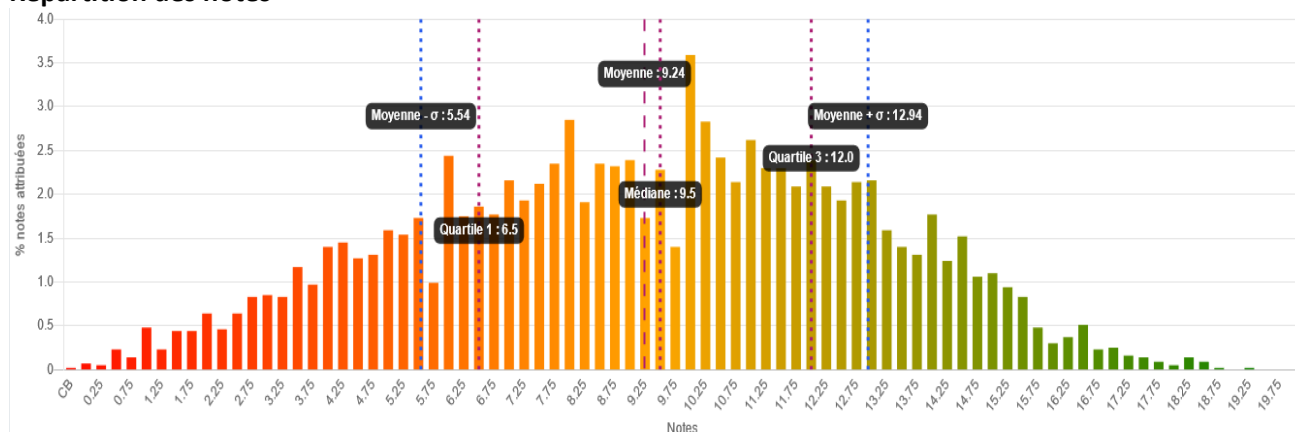
2.4.1 Système d'information de gestion – UE 8

Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 8 : 46,6%: (pour mémoire, en 2022 : 39,3%)

Moyennes :

| | Moyenne globale |
|------|-----------------|
| 2023 | 9,2 |
| 2022 | 8,5 |

Répartition des notes



| Notes | Nombre de copies | Nombre de copies cumulés | Répartition en pourcentage | % cumulés |
|--------------|------------------|--------------------------|----------------------------|-----------|
| N<6 | 857 | 857 | 19,72% | 19,72% |
| 6≤N<8 | 712 | 1569 | 16,39% | 36,11% |
| 8≤N<10 | 749 | 2318 | 17,24% | 53,35% |
| 10≤N<12 | 882 | 3200 | 20,30% | 73,65% |
| 12≤N<14 | 653 | 3853 | 15,03% | 88,68% |
| 14≤N<16 | 389 | 4242 | 8,95% | 97,63% |
| 16≤N<18 | 89 | 4331 | 2,05% | 99,68% |
| N≥18 | 14 | 4345 | 0,32% | 100,00% |
| Total | 4345 | | 100% | |

Présentation de l'épreuve et ses attendus (durée : 4 heures)

Le sujet se compose de 4 dossier à traiter de manière obligatoire. Il s'appuie sur une exploitation viticole, le « Domaine de Morange » avec une problématique de transformation profonde de l'entreprise pour accroître l'automatisation de la collecte de données, par la mise en place de stations météo, le déploiement de capteurs posés au pied des vignes et la mise en place de cuves connectées.

Le candidat est positionné en tant que stagiaire avec la mission de traiter plusieurs dossiers en lien avec cette transformation numérique : la gestion des parcelles du domaine, l'analyse des échanges de données, la transformation organisationnelle du domaine et l'évaluation du rendement des parcelles.

Évaluation :

Dossier 1 : 6.75 points – 9 questions

Dossier 2 : 3,75 points – 3 questions

Dossier 3 : 4 points – 6 questions

Dossier 4 : 5.5 points – 6 questions

Pour chacune des missions, il est attendu du candidat qu'il réponde aux questions en étant vigilant :

- Au verbe utilisé afin de faire le lien avec les compétences du programme ;
- A bien structurer la réponse en droit et en fait.
-

La rénovation de 2020 du DCG met l'accent sur l'acquisition de compétences et notamment celles relevant de l'analyse. Cela se traduit concrètement par une évolution importante au niveau du questionnement et du barème : **les questions relevant des techniques financières pèsent autant que celles relevant de l'analyse, aboutissant à une répartition des points proche du 50% - 50%**. Cette inflexion doit avoir des conséquences sur la préparation du candidat qui doit à la fois **maîtriser les techniques, mais également être capable de justifier des choix, de commenter ou d'analyser des données liées au SIG**.

Conseils aux candidats

L'épreuve requiert des compétences dans des domaines liés au système d'information et de gestion nécessitant, en amont, une solide préparation à l'épreuve. Il est très important de travailler les compétences explicitées dans le programme, car elles décrivent explicitement les attentes de formation.

Lors de l'épreuve, une lecture globale du sujet est indispensable pour repérer les dossiers à traiter en priorité afin d'optimiser la gestion de son temps sachant que le barème donné renseigne sur le temps maximum à consacrer à un dossier.

Une lecture attentive du travail demandé permet de repérer les questions et les sous-questions auxquelles les réponses apportées doivent être argumentées et toujours reliées au cas pratique.

Un respect des règles de syntaxe est demandé lors de la rédaction des requêtes, des formules de tableur et des lignes d'algorithme, un respect des formalismes est exigé lors de la réalisation du schéma entités/associations et du schéma des processus.

La qualité de la rédaction est appréciée tant sur le fond que sur la forme. Il est attendu des phrases complètes, sans fautes d'orthographe. La présentation de la copie doit être soignée et l'écriture ne doit pas être négligée.

Outre les manuels de DCG (nombreux), les candidats pourront notamment se référer à

- *la collection « cahiers d'exercices » des éditions ENI – Auteur Pierre Rigolet pour enrichir sa pratique du tableur ou des bases de données ;*
- les sites internet <http://www.lemondeinformatique.fr> et <http://www.solutions-numeriques.com> afin de suivre l'évolution technologique en matière de sécurité, de réseaux ou de développement d'applications informatiques ;
- au site internet <https://www.cnil.fr> afin de comprendre les enjeux de la protection des données.

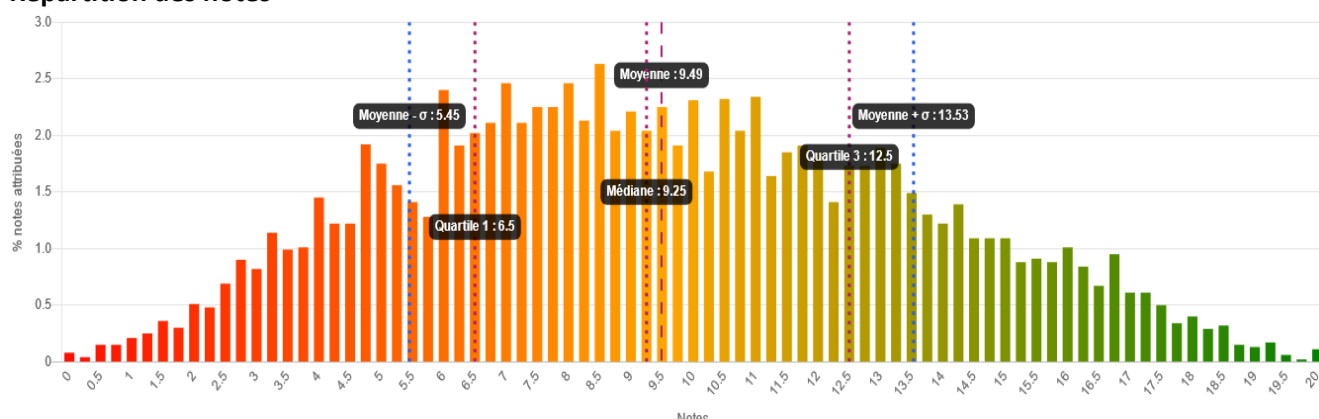
2.4.2 ANGLAIS DES AFFAIRES – UE 12

Pourcentage de candidats ayant certifié l'UE 12 : **44,9%** (pour mémoire, en 2022 : 47,3%)

Moyennes :

| | Moyenne globale |
|-------------|-----------------|
| 2023 | 9.5 |
| 2022 | 9,5 |

Répartition des notes



| Notes | Nombre de copies | Nombre de copies cumulés | Répartition en pourcentage | % cumulés |
|-------------------|------------------|--------------------------|----------------------------|-----------|
| N<6 | 1039 | 1039 | 19,80% | 19,80% |
| 6≤N<8 | 923 | 1962 | 17,59% | 37,39% |
| 8≤N<10 | 927 | 2889 | 17,66% | 55,05% |
| 10≤N<12 | 844 | 3733 | 16,08% | 71,13% |
| 12≤N<14 | 690 | 4423 | 13,15% | 84,28% |
| 14≤N<16 | 448 | 4871 | 8,54% | 92,82% |
| 16≤N<18 | 290 | 5161 | 5,53% | 98,34% |
| N≥18 | 87 | 5248 | 1,66% | 100,00% |
| Total | 5248 | | 100% | |

Présentation de l'épreuve (durée : 3 heures)

L'UE 12 « anglais des affaires » oblige les candidats à démontrer qu'ils maîtrisent l'anglais au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Le programme de l'UE 12 est composé de **thèmes économiques et sociaux** et de thèmes **liés à l'entreprise** sans référence à la comptabilité dans cette langue. Les **documents** sont issus de la **vie des affaires**.

Dans l'épreuve, qui comporte deux parties, le candidat devra attester d'une maîtrise suffisante de la langue pour rédiger une note de synthèse en français à partir de documents en anglais concernant la vie des affaires, comprendre et commenter en anglais des documents de la vie des affaires et rédiger en anglais un document commercial de base (lettre, devis, courriel, bon de commande, etc.).

L'épreuve se compose de deux parties distinctes permettant de tester compréhension et expression, et d'évaluer ces deux compétences, ou activités langagières, aujourd'hui indispensables à l'exercice de la profession d'expert-comptable ou de collaborateur, compte tenu de l'évolution du monde économique contemporain.

Conseils aux candidats

La rénovation du DCG a maintenu les attentes antérieures, en proposant une nouvelle liste de thèmes qu'il convient de bien connaître. Les sujets proposés ne se placent pour autant pas dans la perspective d'un domaine trop spécialisé. En effet, ils se situent davantage dans le cadre du monde économique en lien avec les réalités internationales, elles-mêmes vues à travers le prisme de la presse anglo-saxonne d'information et d'opinion au sens large, sans passer sous silence les grands problèmes de société.

Les sujets traités, bien qu'ancrés dans la sphère anglophone, trouvent néanmoins une résonance dans un cadre plus large, puisque les faits de société évoqués se retrouvent ailleurs, y compris dans la société française. Alors que l'an dernier il était question de la problématique des écarts salariaux entre hommes et femmes, la thématique choisie cette année traitait de la pénurie de main-d'œuvre en Grande-Bretagne, avec les répercussions économiques et sociales inévitablement associées. Si cette question de pénurie n'est pas propre à la Grande-Bretagne, elle y est plus prégnante de par les conséquences du Brexit.

En outre, s'il n'était pas attendu des candidats une connaissance exhaustive des tenants et des aboutissants du Brexit, il convenait cependant ici pour eux d'être au fait des principaux éléments en jeu, de percevoir et de pouvoir rendre compte des conséquences néfastes de cette réorganisation de la nation britannique sur l'économie et la santé des entreprises. Le dossier en question se caractérisait par son unicité, ce qui peut être considéré comme un levier dont les candidats devaient s'emparer. La même cohérence existait au niveau du document iconographique, l'identité du serveur, en l'occurrence le premier ministre, étant précisée par une note de bas de page. Par ailleurs, l'épreuve d'expression, en lien direct avec la thématique permettait un approfondissement de la réflexion dans le cadre d'un exercice de rédaction semi-guidé, tel que le définit le référentiel.

Il est donc recommandé aux candidats de se tenir informés en ce qui concerne les grandes problématiques qui traversent le monde anglo-saxon, et au-delà, en consultant la presse informative et d'opinion.

Partie 1 : Compréhension

Les compétences attendues :

- Comprendre et commenter, en anglais, des documents de la vie des affaires tels que des textes, graphiques, et tableaux tirés de revues ou d'un rapport annuel d'entreprise ; si le caractère factuel de ces supports constitue la plus grande partie des attendus en termes d'items à restituer dans le compte-rendu, on s'attend à ce que les candidats puissent également y faire figurer certains éléments implicites présents dans les supports ou perceptibles de par l'agencement du dossier.
- Rédiger une note de synthèse en français ou en anglais, à partir de documents en anglais concernant les thèmes figurant dans le programme.
- Rédiger en anglais un document de travail.

il est nécessaire de garder à l'esprit que même si l'examen final porte sur des activités langagières de production et de réception écrites (CE, EE), **il faut veiller à travailler tout au long de l'année les activités de réception, de production et d'interaction orales et écrites** telles qu'elles sont définies par le CECRL. Le niveau attendu est le niveau B2 du cadre commun de référence. Il va sans dire qu'il y a perméabilité et enrichissement mutuel entre les activités langagières travaillées.

La synthèse :

Un entraînement régulier et rigoureux est nécessaire pour bien respecter le format de cet exercice. Il faut rester concis en allant à l'essentiel pour ne pas dépasser le nombre de mots. Il est important de se relire afin de ne pas commettre de fautes de français, et de vérifier que l'ensemble est compréhensible. Une révision des structures et de la grammaire française de base est indispensable. On s'abstiendra d'utiliser les abréviations ou les termes de vocabulaire appartenant à un registre de langue trop familier ou relâché.

Le candidat doit prendre le temps de lire attentivement l'ensemble des documents, sans en oublier, pour dégager une problématique et construire un plan adapté. Il lui est conseillé de s'entraîner régulièrement à cet exercice et de s'astreindre à ne pas décrire uniquement le document, dans la mesure où ce qui est attendu est une mise en perspective des éléments descriptifs pour déterminer le dessein et/ ou l'objet du document et du dossier. Comme il a été précisé ci-dessus les éléments implicites présents viennent également étayer le propos du candidat et enrichir la problématisation qu'il proposera. En ce sens, une attention particulière est à porter au document iconographique, dont la lecture requiert méthode et bon sens.

Il faut garder en mémoire l'importance du paratexte et s'assurer que l'analyse proposée répond bien à la question : « What's the message? » tout en étant conscient que le message n'est pas nécessairement univoque mais qu'il est souvent plus nuancé. Une certaine connaissance de la presse anglophone, écrite ou en ligne, peut également s'avérer utile pour bien percevoir le point de vue du rédacteur et ses intentions en matière de 'message'. Cela signifie également être au courant des principaux faits d'actualité du monde économique et politique.

Il est important de respecter le nombre de mots, en ayant à l'esprit les règles qui prévalent en la matière. En effet, tout comme pour le commentaire, le non-respect de cette limite de mots est pénalisé, parfois lourdement si le dépassement ou le déficit est important, ou tout particulièrement si le décompte de mots mentionné par le candidat s'apparente résolument à une tentative de fraude.

Un entraînement régulier dans les conditions de l'examen est également indispensable, afin d'acquérir le rythme adéquat en matière de lecture et de rédaction et de parvenir à finir les épreuves dans le temps imparti.

Partie 2 : Expression en anglais

Pour les deux parties relatives à l'expression écrite en anglais, la construction des énoncés doit être correcte. La maîtrise des règles grammaticales et syntaxiques constitue de ce fait un prérequis. Le « franglais » est à proscrire et il est hautement préférable de privilégier une paraphrase à l'utilisation d'un mot en français lorsqu'un terme de lexique anglais n'est pas connu. Dans le même ordre d'idées, il vaut mieux rédiger en utilisant une syntaxe et des énoncés simples plutôt que de s'attacher à avoir recours, par exemple, à des structures calquées du français mais alors souvent incorrectes. Il faut également proscrire les mots français notés au crayon dans l'expression écrite en anglais si l'équivalent anglais n'est pas connu, la reformulation, même maladroite, étant toujours préférable.

Tout comme pour la synthèse, il est très important de respecter le nombre de mots en ayant à l'esprit les règles qui prévalent (ex : « can't » = 2 mots).

Il est par ailleurs primordial d'apprendre et de rebrasser régulièrement le vocabulaire en lien avec les thèmes au programme, les termes de lexique étant spécifiques et ne pouvant souffrir d'approximation ou d'improvisation. L'élaboration de listes de vocabulaire et/ou de fiches de vocabulaire heuristiques est grandement recommandée. A ce titre, il n'est pas inutile de travailler plus spécifiquement les synonymes des termes les plus courants revenant invariablement dans ce type de production, et ce afin d'enrichir le style de

sa production écrite. Un apprentissage en contexte est également à privilégier si l'on veut optimiser la mémorisation des items lexicaux.

La maîtrise d'une langue vivante passant par un entraînement régulier, tant en réception qu'en production, il est de ce fait conseillé la lecture de quotidiens américains et britanniques (New York Times, The Guardian, The Economist, The Washington Post) ainsi que le travail d'écoute de documents sonores (NPR All Things Considered) ou d'extraits de documents vidéo (VOX, New York Times, BBC, Voice of America). Les sources, facilement accessibles, sont nombreuses et variées et la liste proposée ci-dessus est tout sauf exhaustive.

Dans le même ordre d'idées, il convient pour la première partie, de s'entraîner régulièrement au traitement de différents types de documents, et pour la seconde partie de s'entraîner à rédiger divers types d'écrits (lettre, courriel, note, etc.). Cette dernière partie, que nous pourrions qualifier de plus technique, repose sur une bonne connaissance de la terminologie spécifique utilisée pour tel ou tel type d'écrit et des conventions de présentation, sans pour autant s'enfermer dans un exercice de style trop formel.

Les candidats pourront également se référer aux ouvrages ci-dessous :

- « Anglais Appliqué aux Affaires », François. Cazenave, collection Express, Dunod.
- "Business Grammar & Practice", Michael Duckworth, Oxford Business English
- "Journal'ease vocabulaire », Judith. Andreyev, Bréal.

Pour réviser les points de grammaire principaux :

- Maîtriser La Grammaire Anglaise - Niveaux B1/B2 Du Cadre Européen Commun De Référence Pour Les Langues (Lycée Et Début Des Études Supérieures), Wilfrid Rotgé, Hatier

Pour les questions de civilisation :

- Fiches de Civilisation Américaine & Britannique, Fabien Fichaux, Ellipses
- 60 étapes-clés de la civilisation anglo-saxonne, Fabien Fichaux, Ellipses
- https://web.ac-reims.fr/dsden10/exper/IMG/pdf/culture_et_civilisation_anglo-saxonnes.pdf